

**À conserver !**

## **Informations et règles de vie 2024-2025**



## COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

École Plein-Soleil  
9 rue Genest  
Lévis, Qc  
G6J 1P5  
418-834-2483 [plein-soleil@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:plein-soleil@cssdn.gouv.qc.ca)

Site internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pleinsoleil/>  
Service de garde :  
418-834-2483 poste 11140 [service-garde.plein-soleil@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:service-garde.plein-soleil@cssdn.gouv.qc.ca)

## PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Directrice : Geneviève Hébert                      Secrétaire : Claudie Vachon  
Responsable du service de garde : Sophie Harvey  
Orthopédagogue : Geneviève Lachance  
Enseignante de musique : Jessica Rhéaume  
Enseignants éducation physique : Julie Ménard et Stéphanie Lévesque  
Enseignants d'anglais : Yan Beaulieu et \_\_\_\_\_  
Orthophoniste réseau : Renée Lessard  
Ergothérapeute réseau : Mélanie Paré  
Éducatrices spécialisées : Nicole Beaudoin \_\_\_\_\_  
Psychoéducatrice : Geneviève Morneault  
Psychologue réseau : Angie Bouchard

## MISSION :

Je rayonne, tu rayonnes, nous rayonnons par nos gestes, nos paroles et notre réussite.

## VISION :

*S'épanouir et grandir dans un milieu UNI*

## Valeurs :

Bienveillance : *Je prends soin des autres. Je comprends la différence de mes pairs et j'agis de façon à ce qu'ils se sentent bien et heureux.*

Engagement : *Je suis l'acteur principal de ma réussite. Je m'active, je fais des efforts et je suis capable de demander de l'aide pour atteindre mes objectifs.*

Collaboration : *Je participe activement au travail d'équipe en misant sur les forces de chacun dans le but de réaliser un projet commun.*

## HORAIRE DES COURS

1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> année : 7h45 à 11h10  
12h35 à 15h

Préscolaire : 7h45 à 11h02  
12h35 à 14h00

La cloche sonne 5 minutes avant le début des cours :  
le matin à 7 h 40, le midi à 12 h 30.  
Les élèves non-inscrits au service de garde ne doivent pas se présenter sur la cour avant 7 h 30 et 12 h 25.

## PONCTUALITÉ

Afin de maintenir un climat propice aux apprentissages et de maximiser les conditions gagnantes à offrir à tous nos élèves, nous sollicitons votre collaboration pour vous assurer que votre enfant arrive à l'heure le matin.

La cloche sonne à 7h40 et le début des cours à 7h45.

Quand **UN** élève est en retard c'est **TOUTE** la classe que ça dérange...



ÉCOLE  
**Plein-Soleil**

Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs

Québec 

## DÉPART DES ÉLÈVES EN COURS DE JOURNÉE

Si votre enfant doit quitter l'école en cours de journée pour des rendez-vous ou activités. Nous vous serions reconnaissants de respecter les heures de classe et de venir chercher votre enfant seulement lors des récréations (9h45 à 10h10 et de 13h35 à 14h), durant l'heure du dîner ou à la fin des classes à 14h pour le préscolaire et à 15h pour le primaire et ce, afin de ne pas perturber le déroulement des cours et maximiser un climat propice aux apprentissages de tous nos élèves.

## **ABSENCES POUR VOYAGES OU ACTIVITÉS SPORTIVES**

Si vous faites le choix de partir en vacances avec votre enfant ou de l'autoriser à pratiquer une activité sur le temps de classe, veuillez noter que nous ne pouvons pas nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de l'absence. Il est de votre responsabilité de vous informer au retour du travail à reprendre à la maison.

L'enseignement dispensé en classe, les travaux d'équipe, les discussions ainsi que les activités de manipulations et projets qui permettent à votre enfant de construire ses connaissances et acquérir ses compétences ne pourront pas être repris. Il n'y aura pas d'enseignement en ligne offert pour des élèves qui devraient s'absenter pour un voyage ou qui seraient en confinement suite à un retour de voyage.

## **OBJETS PERSONNELS**

Les objets personnels sont interdits à l'école (objets électroniques, MP3, Ipads, cartes d'échanges, cellulaires, petites voitures, montre intelligente...) sauf pour des activités autorisées. Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des bris. Ces objets ne sont pas requis pour les activités pédagogiques. Merci de veiller à ce que votre enfant laisse ses objets à la maison.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

Nous demandons votre collaboration pour que vos enfants soient bien chaussés. Les sandales de plage, qui n'ont pas de courroie au talon pour rester bien en place, ne sont pas recommandées. Elles ne protègent pas bien les pieds et les enfants les perdent en courant. De plus, nous vous demandons que vos enfants soient habillés correctement pour venir à l'école qui est leur lieu de travail. Tout vêtement qui s'apparente plus à une tenue de plage (short très court, chandail « bedaine », camisoles à bretelles spaghetti, etc.) n'est pas convenable pour venir travailler à l'école. Par contre, on convient que lors de journées chaudes, on s'habille plus légèrement, mais avec un souci de bon goût et de respect de soi. Les objets ou vêtements avec des messages ou images de violence ou de vulgarité ne sont pas autorisés.

## **QUAND IL FAIT BEAU ET CHAUD**

Il est de votre responsabilité que votre enfant arrive crémé (crème solaire le matin). Des rappels seront faits aux élèves pour appliquer de la crème le midi. Merci de vous assurer que votre enfant a de la crème (merci de l'identifier) dans son sac. Merci de vous assurer que votre enfant est capable de se mettre de la crème. Le personnel de l'école pourra aider au besoin mais nous ne pouvons pas appliquer la crème à tous nos élèves. Merci de prévoir également : chapeau ou casquette et gourde d'eau.

## ACCUEIL DES PARENTS ET VISITEURS

Parents et visiteurs sont priés de se présenter au secrétariat ou au poste d'accueil du service de garde. Pour des raisons de sécurité, il est interdit pour tout visiteur de circuler dans l'école sans autorisation.

## SURVEILLANCE

Une surveillance est assurée sur la cour **10 minutes avant** l'entrée des élèves le matin et le midi. Nous prions les parents de voir à ce que leur enfant (non inscrit au service de garde) ne se présente pas sur le terrain de l'école avant ces heures, car **il n'y a aucune surveillance d'organisée**.

## SERVICE DE GARDE

Le service de garde ouvre à 7h et ferme à 18h.

## PORTAIL MOZAIK

Voici des liens pour soit créer votre compte, associer votre enfant ou pour tout simplement accéder au Portail-Parents (ex. bulletins, gestion des absences, communications de l'enseignant, facturation, reçu d'impôt), il est fortement recommandé que les deux parents créent leur compte.

[Lien pour accéder au portail-parents](#)

[Capsule d'aide pour les parents](#)

- **Aide à la connexion** : à la page d'accueil, cliquez sur  et ensuite sur « **Aide à la connexion** »
- **Pour créez votre compte** : à la page d'accueil, cliquez sur  et ensuite sur « **Créez votre compte** »
- Le parent pourra retrouver le bulletin de son enfant, dans la tuile , section « Bulletins » :



## Application MParent

il est fortement recommandé d'avoir l'application pour recevoir les notifications en temps réel (ex. bulletins, gestion des absences, communications de l'enseignant, facturation, reçu d'impôt). Lien : [MParent](#)

## Absences du SERVICE DE GARDE :

Tous les ajouts de périodes et les absences doivent se faire par téléphone et non par courriel. Vous devez aviser la responsable en **laissant un message sur la boîte vocale au plus tard 7h45** au 834-2483 poste 11140.

Si votre enfant **s'absente pour la journée complète de l'école** et que vous avez déjà motivé son absence **via le Mozaïk Portail Parents**, nul besoin de laisser un message téléphonique au service de garde.

## Absences de l'ÉCOLE :

Pour la sécurité de votre enfant, s'il est absent de l'école, il est de **votre responsabilité** d'aviser le secrétariat **via le Mozaïk Portail Parents au plus tard 7h45**.

## Collations et repas

Nous insistons sur la qualité des collations des élèves. Nous avons donc besoin de votre collaboration pour envoyer à l'école des collations santé qui ne contiennent pas de noix et d'arachides.

# Règles de vie

**Bienveillance** : Je prends soin des autres. Je comprends la différence de mes pairs et j'agis de façon à ce qu'ils se sentent bien et heureux.

**Engagement** : Je suis l'acteur principal de ma réussite. Je m'active, je fournis des efforts et je suis capable de demander de l'aide pour atteindre mes objectifs.

**Collaboration** : Je participe activement au travail d'équipe en misant sur les forces de chacun dans le but de réaliser un projet commun.

RÈGLES	RAISONS	COMPORTEMENTS ATTENDUS
<b>J'adopte un comportement respectueux envers tous.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour être reconnu positivement par les autres.</li> <li>✓ Pour maintenir un milieu de vie harmonieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Je communique positivement.</li> <li>✓ Je règle mes conflits de façon pacifique, j'utilise le signet.</li> <li>✓ J'accepte les différences et j'inclus les autres.</li> <li>✓ Je me déplace en silence pendant les heures de classe.</li> <li>✓ Je suis poli(e).</li> </ul>
<b>J'adopte un comportement sécuritaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour assurer ma sécurité et celle des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ J'agis et je joue de façon sécuritaire.</li> <li>✓ Je suis calme dans les rangs et je marche lors de mes déplacements.</li> <li>✓ Je respecte les règles de fonctionnement de la cour d'école.</li> </ul>
<b>Je garde propre et en bon état les lieux et le matériel.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour que tous les élèves aient du matériel en bon état.</li> <li>✓ Pour que tous les élèves vivent dans un lieu propre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Je garde en bon état mon matériel et celui qui m'est prêté.</li> <li>✓ Je range le matériel utilisé.</li> <li>✓ J'utilise les poubelles pour jeter les déchets.</li> <li>✓ Je porte des chaussures différentes pour l'intérieur et l'extérieur.</li> </ul>
<b>Je fais les travaux demandés et je les remets à temps.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour mieux réussir dans mes apprentissages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Je me mets au travail au bon moment.</li> <li>✓ Je remets des travaux de qualité.</li> </ul>
<b>Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire.</li> <li>✓ Pour développer un savoir-être.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Je cherche à vivre des relations pacifiques et sans rapport de force.</li> <li>✓ Je dénonce toute forme de violence.</li> </ul>



BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT, COLLABORATION

Je rayonne, tu rayonnes, nous rayonnons  
S'épanouir et grandir dans un milieu UNI

## L'application des règles de vie

Pour pouvoir fonctionner harmonieusement dans n'importe quel milieu ou système de la société, nous avons besoin de règles. (

Les règles sont là pour répondre à des besoins:

- de sécurité
- d'apprentissage
- de justice
- de respect

À l'école, lorsqu'un élève rencontre des difficultés à respecter les règles de vie, nous avons la responsabilité de prévenir ses parents, nos alliés. Un avis de manquement sur Mozaik a pour objectif d'informer les parents, afin que vous puissiez faire une intervention, en lien avec l'erreur commise, qui va dans le même sens que l'équipe école. Cette intervention doit avoir pour but de faire prendre conscience à l'enfant qu'il a pris un mauvais moyen pour résoudre un problème en l'amenant à trouver des moyens plus acceptables pour résoudre son problème et réparer son erreur.

Il faut prendre en considération que l'enfant qui présente un billet de comportement à ses parents est parfois tenté de donner la version des faits la plus avantageuse pour lui. Cette version ne reflète pas nécessairement toujours la « vraie » réalité. Il faut alors faire confiance aux intervenants de l'école qui n'ont pas intérêt à distribuer des billets de comportement non mérités sans preuve à l'appui. En cas de doute, il faut surtout éviter de prendre position contre l'école devant l'enfant et vérifier si nécessaire.

Tout comme vous, nous souhaitons que votre enfant vive des réussites sur le plan social. Soyez assurés de notre bienveillance et de notre aide pour soutenir votre enfant dans ses relations sociales. Votre collaboration nous sera très précieuse et fera toute la différence !

**EXEMPLE DE MESURES APPLICABLES**

<b>MESURES DE RENFORCEMENT</b>	<b>MESURES D'AIDE</b>	<b>MESURES DE RÉPARATION</b>	<b>MESURES DISCIPLINAIRES</b>
<p>Encouragement verbal Avoir une responsabilité spéciale Mots d'encouragement Coupons-privège Appels ou courriel aux parents pour souligner les bons coups Passer du temps de qualité avec un adulte signifiant Activité privilège Renforcement immédiat Récompense matérielle Commentaires positifs Encourager les parents à faire du renforcement positif et de valoriser l'éducation Donner des responsabilités Donner des défis aux élèves Promotion des habiletés de chacun</p>	<p>Repères visuels Modelage du comportement Rappel des comportements attendus Retour sur le comportement Feuille de route Contrat d'engagement Rencontre avec le parent Rappel de la règle Récréation guidée Lecture d'un livre sur thématique spécifique Programme d'habiletés sociales Rencontre avec éducatrice Suivi avec un professionnel de l'école Référence aux ressources externes (CISSS, DPJ, etc) Soutien individuel à fréquence rapprochée Soutien par un pair Outils de gestion du temps Suivi régulier avec les parents Jeux organisés obligatoires Déplacements supervisés Contrats et ententes entre les individus Discussion entre impliqués Ateliers de prévention</p>	<p>Excuses verbales Excuses écrites Rendre un service Corvée de nettoyage Remplacer, réparer le matériel brisé Rendre ou rembourser ce qui a été pris à l'autre Faire une attention à l'adulte ou à l'autre élève Pair aidant Reprise de temps Travail de recherche Travail de réflexion</p>	<p>Avertissement verbal Avertissement écrit Message aux parents Reprise temps perdu Reprise de travail Arrêt d'agir Récréations guidées Retrait de la classe Confiscation du matériel Déplacement supervisé Suspension interne et/ou externe de l'école et/ou du service de garde Travail de réflexion Perte d'accès à une activité Retour de suspension avec les parents Changement de groupe au service de garde</p>

**Trois façons possibles de réagir  
lors de la réception d'un avis de manquement**

Le parent qui surprotège son enfant	Le parent qui ne s'implique pas	Le parent qui accompagne son enfant
<p style="text-align: center;">Sa réaction:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ C'est injuste.</li> <li>✓ On ne l'aime pas.</li> <li>✓ C'est une victime.</li> <li>✓ C'est toujours de sa faute.</li> <li>✓ Mon enfant est correct, ce sont les autres qui le provoquent.</li> <li>✓ On n'a pas de problème à la maison.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Sa réaction:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le parent laisse l'enfant seul avec le problème.</li> <li>✓ Il n'y accorde pas d'importance (pas de temps et d'écoute).</li> <li>✓ C'est le problème de l'école, j'en ai assez à m'occuper.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Sa réaction:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mon enfant a fait une erreur et il peut la réparer.</li> <li>✓ C'est avant tout son problème.</li> <li>✓ Il reconnaît les sentiments de l'autre.</li> <li>✓ Il n'approuve pas le moyen qu'a utilisé le jeune pour régler son problème.</li> <li>✓ Il l'aide à trouver des solutions plus acceptables et plus efficaces.</li> <li>✓ Prend le temps de vérifier la version de son enfant et de l'école.</li> </ul>
<p style="text-align: center;">Conséquences:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enfant est déresponsabilisé face à son comportement.</li> <li>✓ Ça n'encourage pas l'enfant à s'améliorer,</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Conséquences:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enfant ne sait pas quoi penser face au problème et quoi faire pour trouver une solution.</li> <li>✓ Ça n'encourage pas l'enfant à s'améliorer,</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Conséquences:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'enfant chemine dans le respect des règles en apprenant de sa propre expérience.</li> <li>✓ Il saura mieux comment agir dans l'avenir.</li> </ul>

Merci de prendre un temps de qualité avec votre enfant pour lire et discuter sur les règles de vie de l'école.

Nous avons pris connaissance des règles de vie et mon enfant s'engage à les respecter.

Dans l'éventualité où il y aurait des manquements à ces règles de vie, nous comprenons que des conséquences et gestes de réparations pourraient être appliqués à l'école et à la maison.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

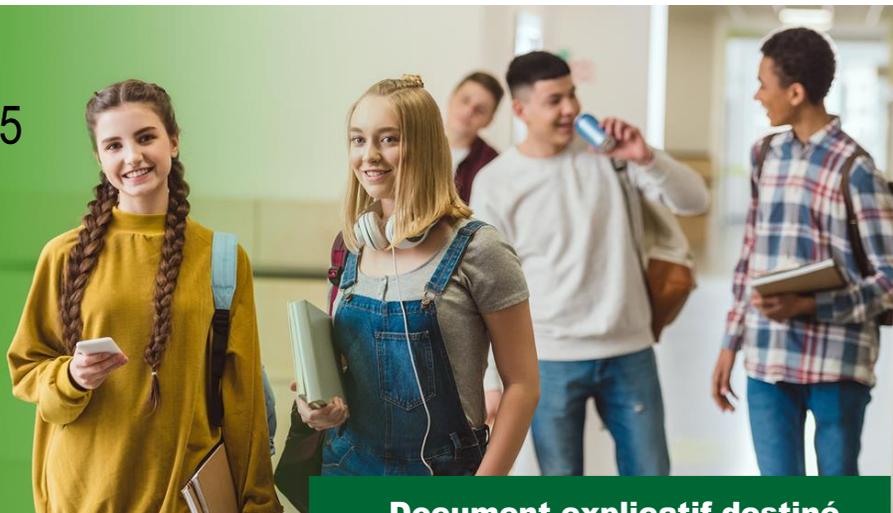
Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

# Plan d'action 2024-2025



**Pour un climat positif  
qui favorise la sécurité  
et le bien-être de tous.**



**Document explicatif destiné  
aux parents de l'école**

## À notre école

La prévention de la violence et le maintien d'un climat sain et sécuritaire demandent une implication de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. Le personnel, les parents ainsi que les élèves doivent se mobiliser.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité ou l'intégrité d'une personne surviennent, il doit y avoir dénonciation pour une intervention immédiate. Toute personne qui sait ou qui voit que de tels actes sont commis doit dénoncer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

L'Équipe de Plein-Soleil a à cœur l'application de ses trois valeurs : BIENVEILLANCE-ENGAGEMENT-COLLABORATION.

## CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une méfiance entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

## VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

## VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

## INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## Portrait de la situation

En raison de l'âge, seuls nos élèves de 4e année répondent au sondage SEVEQ. Cependant, un autre sondage a été créé pour nos élèves de 1re à 3e année en avril 2023. À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent à 93 % en sécurité à l'école (SEVEQ 2023). La violence verbale (insultes/menaces) demeure la forme de violence la plus présente. Le sondage 2023 confirme de nouveau que les jeunes aiment venir à notre école et ont le goût d'apprendre, à près de 90%. Plus de 70% des élèves nomment n'avoir jamais subi de gestes ou des mots déplacés à connotation sexuelle de la part des pairs. Toutefois, 6% disent en subir souvent ou très souvent.

## Priorités

Modélisation des comportements attendus.  
Compréhension commune des règles de vie pour une application cohérente par tous.  
Sensibilisation à la différence.  
Sensibilisation sur l'importance d'utiliser un langage poli dans les relations entre élèves.  
Informers les parents sur les règles de vie à l'école et dans le transport et sur le pourquoi des gestes de réparation dans notre milieu éducatif.

## Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Communications constantes au besoin.  
Transparence dans les échanges.  
Rappels fréquents de nos valeurs et règles de vie.  
Implication des parents avec l'équipe école dans la réflexion et la réparation nécessaires lors d'un écart de conduite.



BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT, COLLABORATION

Je rayonne, tu rayannes, nous rayonnons  
S'épanouir et grandir dans un milieu UNI

## Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Des suivis sont offerts en individuel ou en sous-groupes pour les enfants ayant des besoins plus spécifiques.
- Les intervenants accompagnent les élèves dans la démarche de résolution de conflits via un outil visuel (signet).
- Un comité travaille sur les règles de vie, l'application du plan d'action et l'aide aux élèves en difficulté.
- Les règles de vie de l'école sont présentées et animées à un moment clé dans l'année.
- Le comité Climat scolaire favorise les valeurs dans la proposition d'activités et prépare une semaine « Soleil » lors de la « Semaine de la persévérance » en février.
- Implication des parents (réflexion avec son enfant en suivi à un manquement).
- Augmenter les interventions de sensibilisation et de modélisation pour inciter au respect dans les échanges entre les élèves.

## Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solutions.

### Au moment où le geste est observé et suivi :

Tous les adultes de l'école ont l'obligation d'intervenir lors d'un acte de violence ou d'intimidation.

Les victimes, les témoins ou les parents à qui les enfants ont raconté des événements de violence ou d'intimidation doivent dénoncer la situation sans délai.

### Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Tous les membres du personnel sont sensibles à ces situations et peuvent aider. Les enfants victimes seront soutenus et les auteurs seront accompagnés afin de ne pas reproduire de tels événements.

L'éducatrice spécialisée ou la psychoéducatrice sont les spécialistes à qui vous pouvez vous adresser de façon plus spécifique pour des conseils ou des interventions.

## Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée. S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

## Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@cssdn.gouv.qc.ca) / poste 52011.

### Moyens pour signaler une situation à l'école :

En tout temps, qu'il soit témoin ou victime, un élève peut s'adresser à un adulte de l'école pour dénoncer un acte de violence ou d'intimidation.

### Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

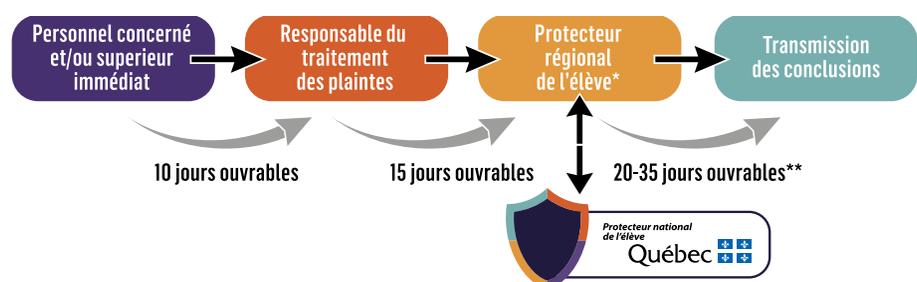
[st@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:st@cssdn.gouv.qc.ca) / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

## Violence à caractère sexuel

Pour **signaler directement au protecteur régional de l'élève**: [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

## Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire. Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca)) :



## Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 12 juin 2024.

# Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

## Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 ?

Modélisation des comportements attendus  
Compréhension commune des règles de vie pour une application cohérente par tous.  
Sensibilisation sur l'importance d'utiliser un langage respectueux dans les relations entre élèves.

## Quelles actions avons-nous réalisées ?

Sonder les élèves de l'école pour identifier ce qui va bien, ce qui va moins bien ainsi que les solutions.

Modélisation des comportements attendus.

Rappel des comportements attendus.

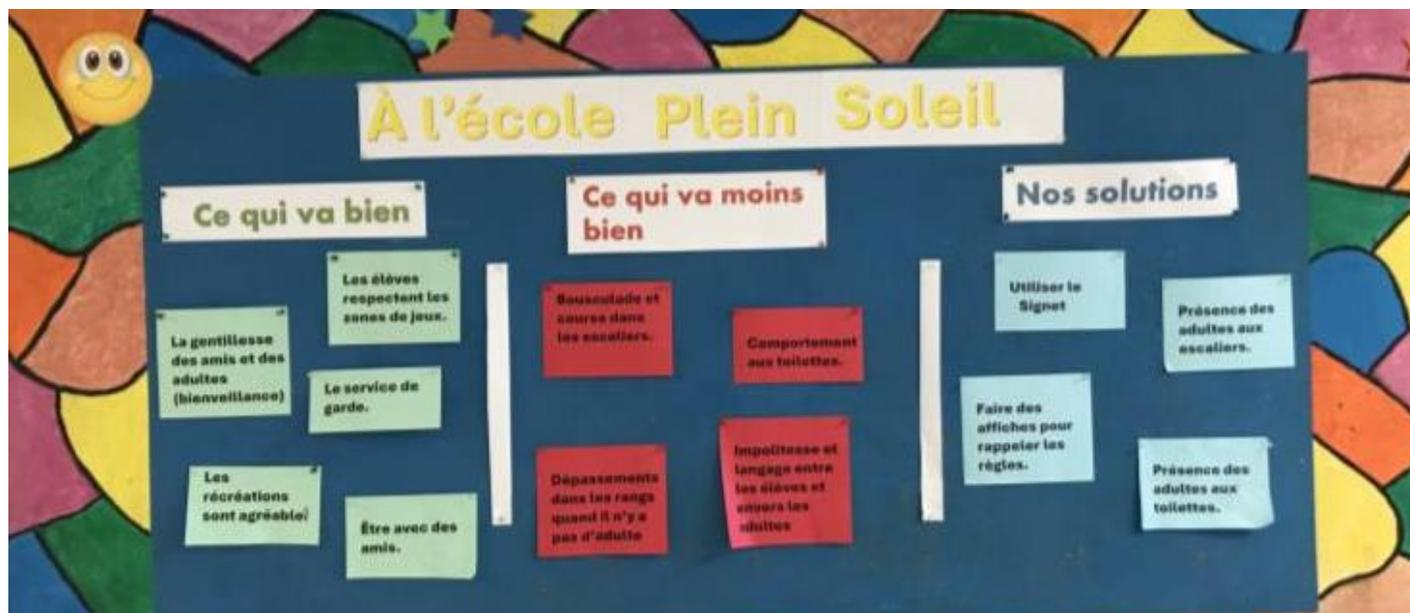
Activités rassembleuses pour souligner nos valeurs de bienveillance, engagement et collaboration.

Ateliers en classe sur la gestion des émotions.

Soutien individuel et personnalisé pour la gestion des émotions.

Formations pour le personnel enseignants et les éducatrices spécialisées et la psychoéducatrice sur les compétences socio-émotionnelles.

## Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?



# Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

## Des définitions pour une vision commune

**Violence :** Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**Violence à caractère sexuel :** Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

**Intimidation :** « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

## Intervenir pour assurer la protection des élèves

### 1. Agir avant les événements

**De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.**

### 2. Agir au moment des événements

**Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.**

**Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.**

**Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.**

**Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.**

### 3. Agir après les événements

**Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.**

Tu vis une situation  
problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à  
caractère sexuel?

Protecteur national  
de l'élève

Québec 



Le Protecteur  
national de l'élève  
est là pour veiller au  
respect des droits  
des élèves et de  
leurs parents.



Pour porter plainte, faire  
un signalement ou pour  
toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](https://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto  
1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



## COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas  
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée  
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable  
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur  
régional de l'élève

## Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au  
protecteur régional de l'élève si tu le  
souhaites. De plus, toute autre personne  
peut faire un signalement directement au  
protecteur régional de l'élève.

# FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons la population par divers moyens, et ce, à compter de 5 h 45 le matin.

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca);
- suivre la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte Twitter (@CSSNavigateurs).

## PROCÉDURE SUIVIE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

### LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de 5 h 45.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

### PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.

C'est toujours la sécurité des élèves qui nous préoccupe dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.

- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

### NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.



## UN IMPRÉVU NOUS FORCE À FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT...

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école : une panne électrique prolongée, un bris d'aqueduc majeur, un dégât d'eau peuvent, par exemple, nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Nous tenons à vous sensibiliser au fait que lors de situations d'urgence, il nous faut intervenir rapidement et, entre autres, effectuer de nombreux appels téléphoniques. Les lignes téléphoniques deviennent alors fort occupées.

Soyez assurés que, chaque fois, l'information est diffusée sur le site Internet, la page Facebook et le compte Twitter du CSSDN.

Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs

Québec



# VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

## NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

### VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

#### • DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant. Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

#### • AU SERVICE DE GARDE ?

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

#### • DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?

Adressez-vous à la direction concernée.

**Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.**



### VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

**Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :**

**LÉVIS : 418 839-0500**

**SAINT-AGAPIT : 418 888-0500**

**SAINTE-CROIX : 418 796-0500**

## SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES • Pour les renseignements généraux : poste 55500.

### POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
  - **poste 27739 (ASSEZ)**
  - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

### POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

### POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

**Communiquez avec la direction de l'établissement.**

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

### POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M<sup>me</sup> Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** M<sup>me</sup> Christine Pilote **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** M<sup>me</sup> Johanne Bergeron **poste 52021**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M<sup>me</sup> Sonia Bourget **418 838-3398**.

### VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTÉ ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général :
  - au **poste 55015**;
  - par courriel à l'adresse suivante : **sg@cssdn.gouv.qc.ca**.
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
  - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
  - Par courriel : **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**
  - Pour information : **<https://cssdn.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/droits-des-eleves-et-des-familles/>**

Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs

Québec



# Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

## Rôles et responsabilités

### Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



## Habilités et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



**Collaborer** adéquatement avec les collègues et son environnement.

## **Charte d'utilisation des outils technologiques (ipads, chromebooks et robots)**

1. Utiliser les outils seulement lorsque l'adulte me le permet
2. Utiliser les outils seulement pour les tâches scolaires
3. Utiliser seulement les applications et sites permis
4. Fermer l'écran quand on me le demande.
5. Garder la nourriture et les breuvages loin des outils.
6. Ne jamais supprimer ou installer une application sans la permission d'un adulte.
7. Manipuler avec soin les outils, me déplacer en les tenant à 2 mains près de mon corps.
8. Garder le volume fermé ou utiliser mes écouteurs si besoin.
9. Ne jamais photographier, enregistrer ou filmer dans la permission d'un adulte.
10. Aviser rapidement l'adulte en cas de bris ou de perte.
11. Communiquer via Air Drop, messagerie ou courriel seulement si un adulte me l'autorise.
12. Utiliser toujours le même numéro de l'outil qui m'est prêté.

En tout temps, si l'une de ces règles n'est pas respectée, un adulte responsable peut confisquer mon iPad pour une durée correspondant à la gravité de l'infraction.

Je comprends que le contenu de mon iPad peut être examiné par un adulte responsable en tout temps, sans me prévenir d'abord.

L'adulte responsable peut me demander de supprimer des documents (photos, vidéos, ou applications) si je n'ai plus assez d'espace pour effectuer le travail demandé.

### **Je comprends et je m'engage :**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

JUILLET 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT 2024						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2025						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2025						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS 2025						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL 2025						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI 2025						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN 2025						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

 17 journées pédagogiques

 3 journées pédagogiques pour cas de force majeure

Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 10 février, 17 avril, 22 avril

 Congé pour les élèves et le personnel enseignant

**Début des cours pour les élèves : 27 août 2024**  
**Fin des cours pour les élèves : 20 juin 2025**

**180 jours d'enseignement**